

# Indice mondial Mercer CFA Institute sur les systèmes de retraite 2025



F. Hubert Tremblay, FSA, FICA  
Membre du partenariat

# Les systèmes de retraite à travers le monde font face à de grandes pressions dans la livraison de leurs promesses

Main d'oeuvre en évolution

Technologie

Nouvelle économie

Définition de la retraite

Viellissement de la population

Baisse des taux de natalité

Incertitude politique

Écarts d'épargne-retraite

Règlementation en hausse

Responsabilité individuelle

Bien-être

Dette publique

Facteurs ESG

Inflation

La question n'est pas de savoir si le changement va venir, mais plutôt comment les parties prenantes vont l'influencer

# Le point de départ – Modèle de la Banque mondiale

## L'approche à piliers multiples

Pilier 0	Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	Pilier 4
Régime de retraite public de base	Système public qui prévoit des cotisations obligatoires liées aux revenus	Système privé obligatoire et capitalisé	Système volontaire pleinement capitalisé	Autres sources de revenu et soutien non liées spécifiquement à l'épargne-retraite
<b>PSV / SRG</b> Universel Payé par les revenus généraux du gouvernement fédéral	<b>RRQ + RPC (1/2)</b> Obligatoire pour les travailleurs Financé 50 % eés / 50 % eur Gestion efficace		Régimes reliés à l' / RVER / REER / Épargne-retraite Incitatifs fiscaux	CELI / Valeur de la propriété / Épargne / Soins de santé...

# Indice Mondial Mercer CFA Institute

En bref

- Comparaison des systèmes de retraite nationaux à travers le monde
- Projet de recherche collaboratif annuel : CFA Institute, Monash Centre for Financial Studies et Mercer (bureau de Melbourne)
- Met en évidence les failles des systèmes
- Propose des mesures correctrices
- Référence pour les décideurs en politique publique

17<sup>e</sup>

année en 2025

52

pays

2/3

de la population  
mondiale

3

sous-indices

50+

indicateurs



# Les questions fondamentales

## Suffisance

Quelles prestations seront versées?



40 %

## Viabilité

Les promesses seront-elles tenues?



35 %

## Intégrité

Est-ce qu'on peut se fier au système?

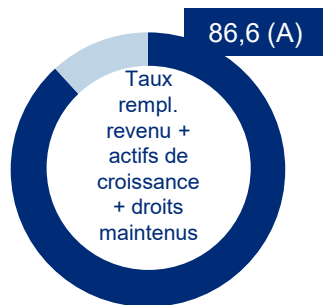


25 %

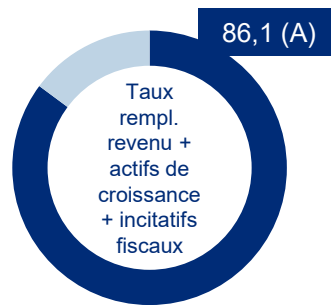
# Suffisance

- Prestations
- Taux de remplacement de revenu
- Incitatifs fiscaux
- Conception
- Épargne et dette des ménages
- Taux de propriété de la résidence
- Actifs de croissance

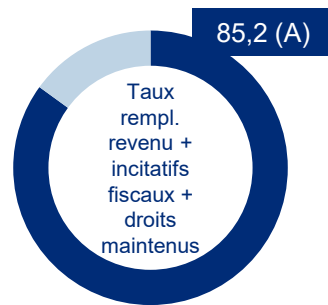
Koweït



Pays-Bas



France



Canada

#25 / 52

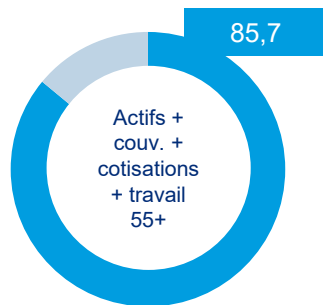
67,2 (B)



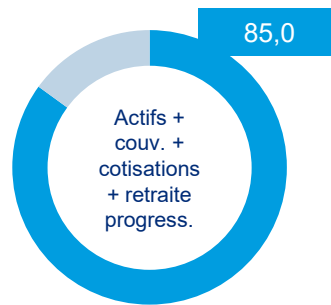
# Viabilité

- Couverture dans des régimes capitalisés
- Niveau d'actifs en % du PIB
- Enjeux démographiques
- Cotisations obligatoires
- Travailleurs âgés dans le marché du travail
- Coûts des régimes publics/Dette publique nette
- Croissance économique réelle

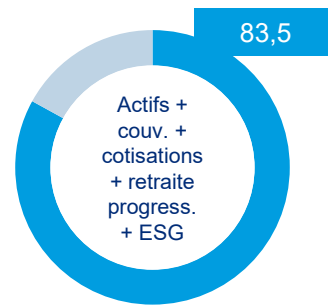
## Islande



## Danemark



## Pays-Bas



Canada

#12 / 52

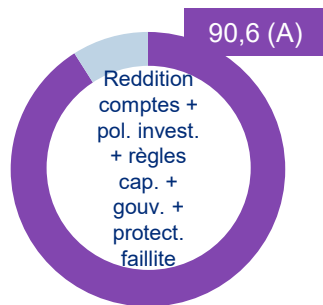
67,0 (B)



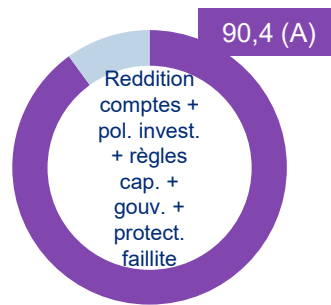
# Intégrité

- Règlementation des régimes privés
- Gouvernance
- Protection des prestations
- Communication aux participants
- Frais de gestion

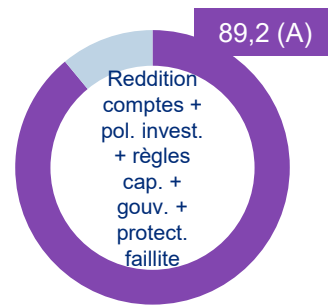
## Finlande



## Singapour



## Hong Kong



Canada

#19 / 52

80,2 (A)



# Résultats globaux pour 2025

## Japon

S: 57,1  
V: 48,0  
I: 66,8

## États-Unis

S: 64,1  
V: 59,9  
I: 58,0

## France

S: 85,2  
V: 48,6  
I: 76,8

## Canada

S: 67,2  
V: 67,0  
I: 80,2

## G.-B.

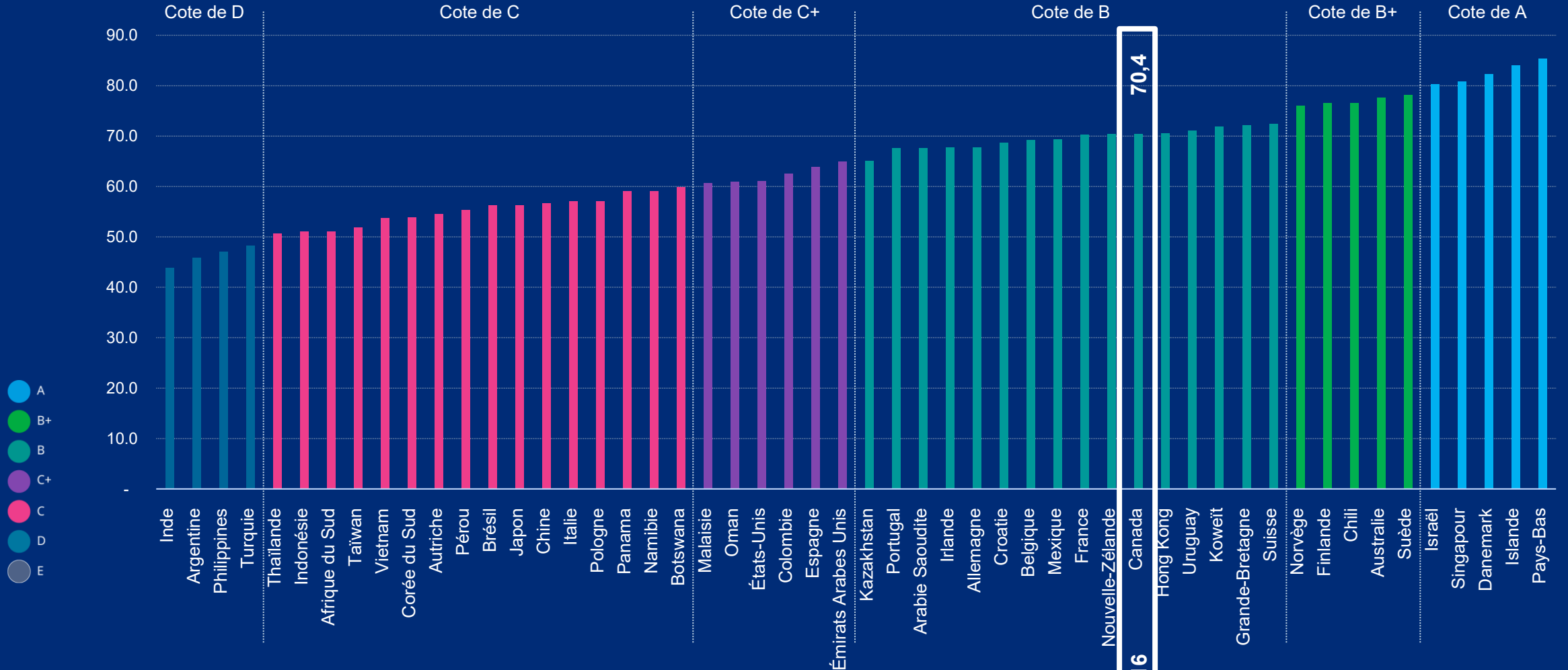
S: 75,9  
V: 63,2  
I: 79,0

## Australie

S: 69,0  
V: 81,1  
I: 86,4

## Pays-Bas

S: 86,1  
V: 83,5  
I: 86,8



# Chapitre spécial: Mettre en adéquation les besoins des participants et les intérêts nationaux

## Huit principes

1. **La retraite en premier.** L'objectif principal d'un régime de retraite est de **fournir un revenu de retraite** aux participants du régime et aux ayant droits
2. **Intégrité fiduciaire.** Les fiduciaires doivent **agir dans le meilleur intérêt** des bénéficiaires du régime de retraite
3. **Solide gouvernance.** Les lois sur les régimes de retraite devraient exiger que tous les régimes de retraite développent une **politique de placement détaillée** et suivent des pratiques de gouvernance réfléchies
4. **Accès complet aux marchés.** Les régimes de retraite doivent pouvoir considérer **l'éventail complet des occasions d'investissement** compte tenu de leur taille et de leur complexité, en reconnaissant que les occasions disponibles sont influencées par le développement économique du pays
5. **Des incitatifs, mais pas d'obligations.** Les gouvernements peuvent **rendre certains investissements attirants**, mais sans imposer d'obligations aux régimes de retraite. La décision finale de placement doit appartenir au régime de retraite
6. **Approche collaborative.** Les régimes de retraite devraient **collaborer** entre eux et avec le gouvernement pour augmenter les occasions d'investissement
7. **De la transparence, mais pas de contraintes. Une reddition de compte publique** par rapport aux investissements détenus et leurs rendements et risques
8. **Conscience macro:** Lorsque les actifs des régimes de retraite privés représentent une grande partie du PIB, les gouvernements doivent **reconnaître l'impact et les interactions** entre les politiques fiscales et sociales et leurs implications pour les retraités actuels et futurs

# Canada

## Forces et faiblesses



### FORCES

- Sources de revenu diversifiées
- Rente minimale pour les travailleurs à faible revenu
- Valeur de la propriété
- Réglementation des régimes privés
- Gouvernance

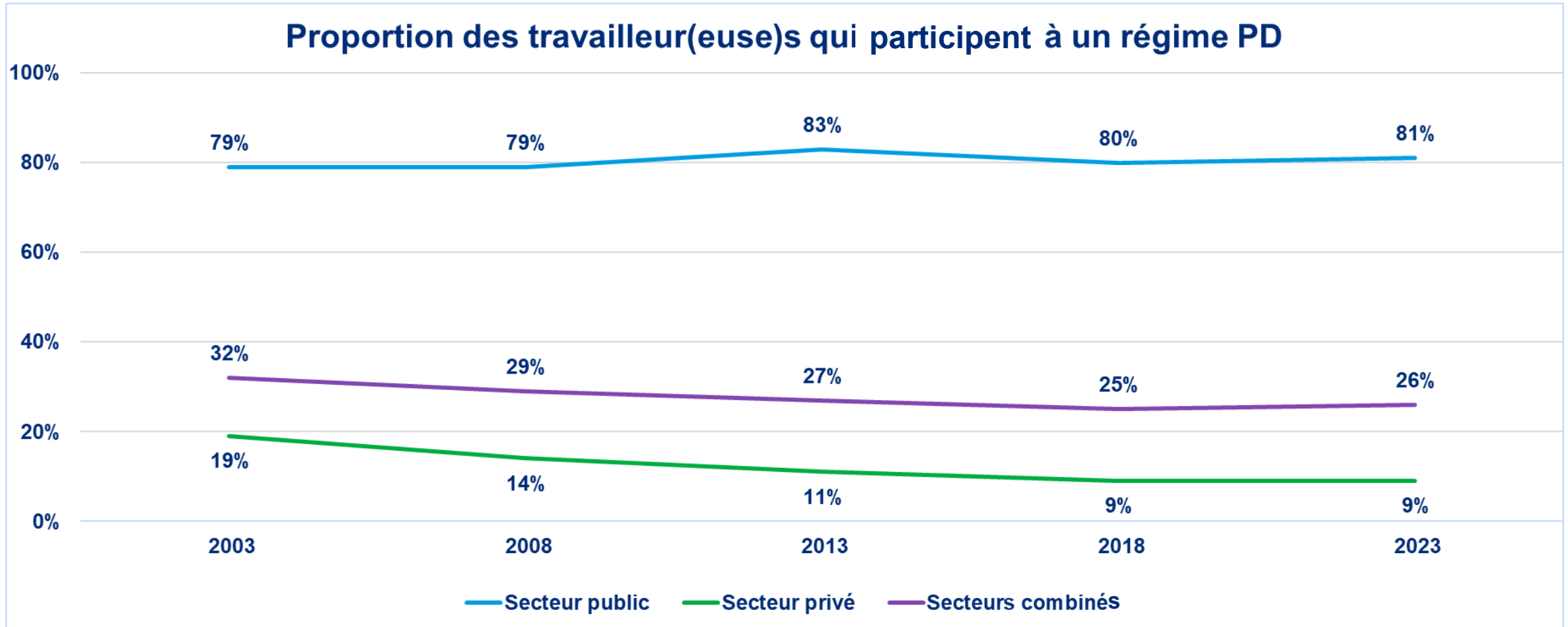


### FAIBLESSES

- Couverture des travailleurs dans le secteur privé
- Épargne des ménages à revenu moyen
- Participation des travailleurs âgés au marché du travail
- Frais de placement
- Conversion de l'épargne en revenu de retraite

# Canada

## Prévalence des régimes PD – Pourcentage des travailleur(euse)s



Source: Statistics Canada <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250624/t002c-eng.htm#fn01>

# Canada – Vers l’avenir

Réalisations, chantiers et défis pour optimiser notre système de retraite



## Réalisations



- Générosité accrue du RRQ
- Flexibilité du RRQ
- Flexibilité pour décaissement des CD

## Chantiers



- Éducation des travailleurs
- Optimisation des outils de décaissement

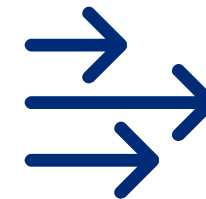
## Défis



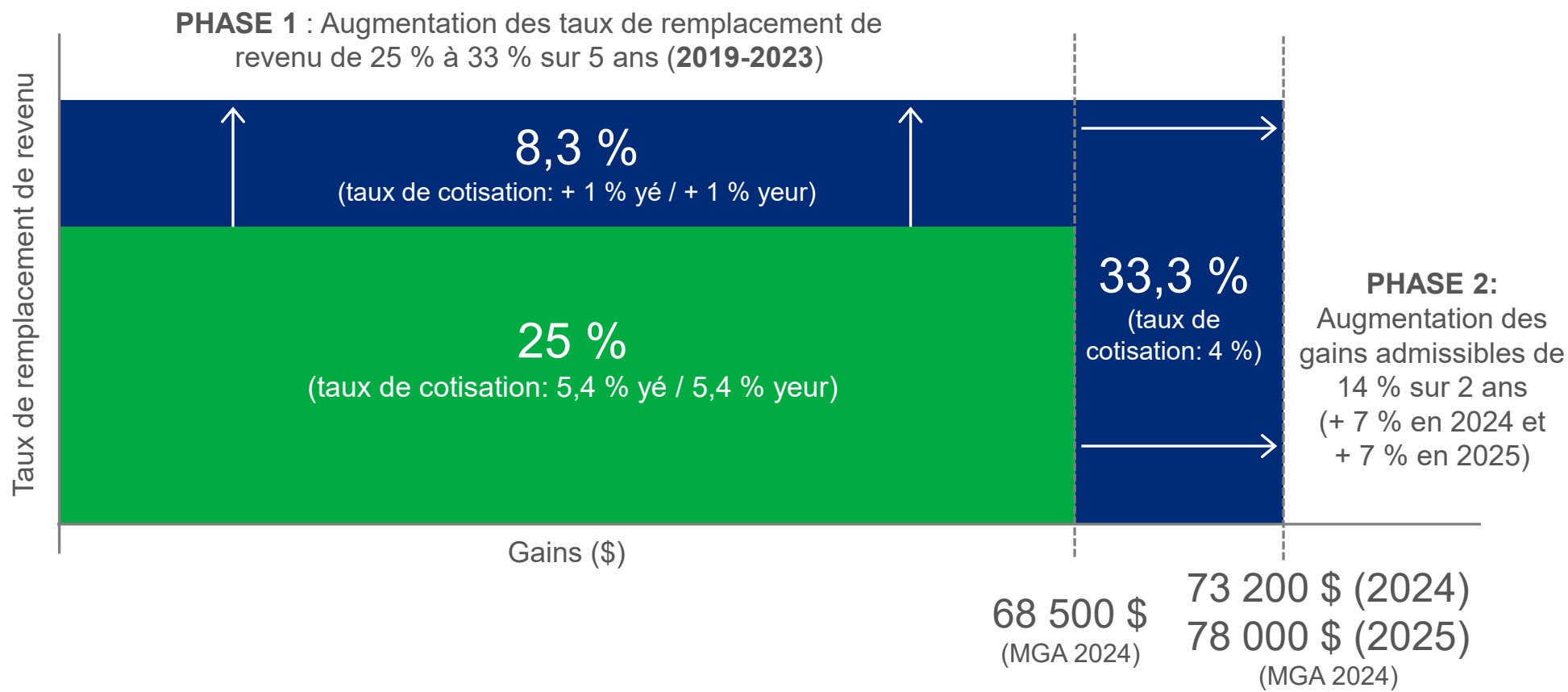
- Couverture des travailleurs du secteur privé

# Changements au RRQ

Implantation graduelle du régime supplémentaire à partir du 1.1.2019



## Augmentations applicables aux nouveaux crédits de rente

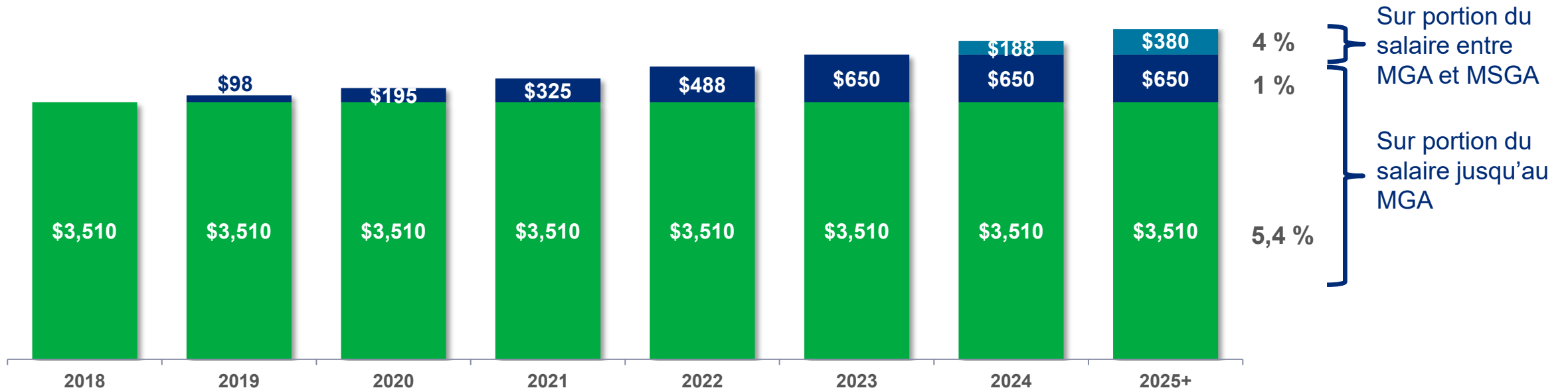
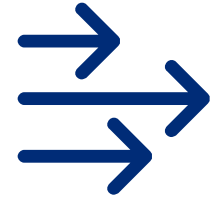


 Régime de base

 Régime supplémentaire

# Changements au RRQ

Cotisations maximales au RRQ (en fonction du MGA de 2024)



- RRQ supplémentaire - entre le MGA (68 500 \$) et le MSGA (78 000 \$)
- RRQ supplémentaire - jusqu'au MGA (68 500 \$)
- RRQ de base

4 %  
1 %

Sur portion du salaire entre MGA et MSGA

5,4 %

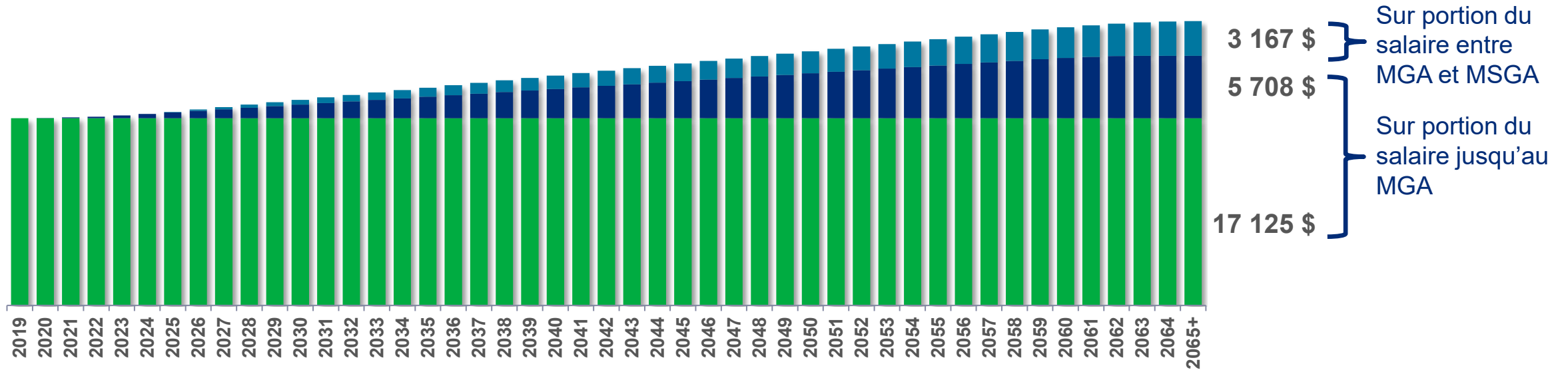
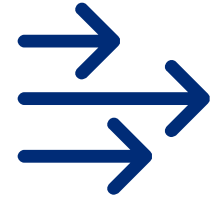
Sur portion du salaire jusqu'au MGA



+29 %

# Changements au RRQ

Prestations maximales du RRQ (en fonction du MGA de 2024)



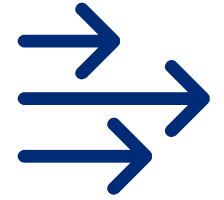
- RRQ supplémentaire - entre le MGA (68 500 \$) et le MSGA (78 000 \$)
- RRQ supplémentaire - jusqu'au MGA (68 500 \$)
- RRQ de base



Total = 26 000 \$  
+52 %!

# Changements au RRQ

Âges de retraite et flexibilité additionnelle pour les participants



60 ans

- Pas de changement au premier âge d'admissibilité à la rente du RRQ malgré les consultations sur le sujet

65 ans

- Cotisations facultatives du travailleur si la rente est en paiement
- Cotisations obligatoires si la rente n'est pas en paiement (pas de changement)
- Cotisations égales de l'employeur, s'il y a lieu
- Protection de la rente accumulée à 65 ans
- En cas d'invalidité, la réduction pour rente anticipée du RRQ entre 60 et 65 ans est éliminée à 65 ans

72 ans

- Dernier âge pour commencer la rente du RRQ
  - Majoration de 0,7 % par mois de report
  - Première étape vers 75 ans?
- Fin des cotisations et de l'accumulation des prestations pour ceux qui continuent de travailler après la fin de l'année de leurs 72 ans

